

limite aux rôles, aux fonctions et aux missions que nous pourrions entreprendre selon les directives acceptées lors de notre adhésion à l'Alliance.

(2 février 1988, fascicule n° 24:12)

Le vice-amiral Charles Thomas, commandant du Commandement maritime, a expliqué au Comité que le Canada fournit, à l'heure actuelle, dans l'Atlantique ouest 50 p. 100 des escortes qui seraient chargées de protéger les lignes de communication maritimes avec l'Europe en temps de crise ou de guerre. Il est prévu que nos navires de surface et nos sous-marins sillonnent l'Atlantique d'un bout à l'autre. Sur le plan tactique, un commandant a le choix entre protéger le bâtiment qu'il escorte en déployant ses sous-marins à proximité, et positionner les sous-marins «à 1 000 milles du bâtiment escorté pour intercepter tout sous-marin ennemi avant qu'il ne puisse se mettre en position d'attaque».

Les sous-marins canadiens pourraient être appelés à escorter des navires sur la route transatlantique sud qui traverse les Açores et qui remonte par la péninsule ibérique, ou sur une route plus au nord qui longe les côtes de la Nouvelle-Écosse et le sud de l'Islande, et se dirige vers l'Angleterre.

À propos de la défense de l'Amérique du Nord, l'honorable Perrin Beatty a déclaré que le gouvernement envisageait d'entreprendre certains pourparlers avec les États-Unis «sur un commandement naval intégré, si vous voulez, semblable à ce qui existe pour l'élément aérien».

...Ce qui est clair, c'est qu'en vertu de nos engagements envers l'OTAN et tout simplement du point de vue de l'importance qu'il y a de collaborer à la défense navale de l'Amérique du Nord, il serait essentiel pour nous de coordonner nos activités et de travailler en étroite collaboration.

La difficulté, jusqu'ici, c'est que nous nous rendrions à la table des négociations avec très peu d'actifs à offrir à nos vis-à-vis. À l'avenir, lorsqu'il sera question de la défense de l'Amérique du Nord, et surtout lorsque qu'il sera question de l'importance stratégique particulière que revêt l'Arctique, le Canada sera en mesure de mettre sur la table des négociations certains actifs et, pour la première fois, nous pourrions assumer plus pleinement la responsabilité qui nous est confiée dans le cadre de l'OTAN vis-à-vis de la protection des eaux en région arctique. Il y a déjà longtemps que le Canada devrait jouer ce rôle, mais il n'a pas été en mesure de le faire jusqu'ici.

(7 mars 1988, fascicule n° 29:27)

Le vice-amiral Thomas a expliqué qu'une certaine forme de collaboration est nécessaire pour assurer la gestion de l'espace maritime, qui consiste à réserver à chaque sous-marin un certain espace dans lequel il peut